

Société Tunisienne de Réassurance « Tunis Re »

Siège Social : 07, Rue Borjine Montplaisir 1073

APPEL A CANDIDATURE

1. Objet :

La Société Tunisienne de Réassurance « Tunis Re » s'est engagée en **2010**, lors de l'introduction de ses actions en bourse de Tunis, à réserver un siège au sein de son conseil d'administration au profit d'un représentant des petits porteurs.

A cet effet, Tunis Re invite les détenteurs intéressés à participer à cet appel à la candidature.

2. Participation :

Les candidats éligibles à ce poste doivent remplir les conditions suivantes :

- Ne pas être parmi les anciens actionnaires qui détiennent des actions avant l'augmentation du capital social par OPF.
- Ne pas être détenteur individuellement de plus **de 0,5%** du capital social pour les actionnaires personnes physiques et de plus de **5%** pour les actionnaires institutionnels.

3. Composition du dossier de candidature :

Les candidats intéressés doivent fournir les pièces justificatives qu'ils répondent aux conditions fixées par le règlement N°02/2009 du **30 Juin 2009** relatif à la désignation des administrateurs au sein des Conseils d'Administration des Sociétés d'Assurance et des Sociétés de Réassurance et ce conformément aux dispositions des articles **50** ter et **85** du codes des assurances. (le règlement n°02/2009 précité est consultable sur le site de Tunis Re (www.tunisre.com.tn)).

Le dossier doit contenir les documents suivants :

- Une demande de candidature au nom du Président Directeur Général de la Société Tunisienne de Réassurance Tunis Re.
- Une copie du **CIN** et une copie du registre de commerce pour les personnes morales.
- Un engagement sur l'honneur de ne pas être sous l'interdiction énoncée par les dispositions de l'article **193** du code des sociétés commerciales et de l'article **85** du code des assurances.
- Un pouvoir dûment signé par la personne morale actionnaire à représenter
- Une attestation du nombre d'actions de Tunis Re détenues par le candidat lui-même ou par la personne morale qu'il représente. Cette attestation doit être délivrée par l'intermédiaire agréé administrateur chez lequel les titres sont inscrits en compte.
- Le CV détaillé et accompagné des copies des diplômes.

4. Date limite de dépôt de candidatures :

- Les candidatures doivent être présentées dans une enveloppe fermée libellée au nom du Président Directeur Général de Tunis Re et parvenir par lettre recommandée avec accusé de réception ou par Rapide Poste au Bureau d'Ordre Centrale au siège de **Tunis Re, RUE BORJINE N°7 MONTPLAISIR 1 TUNIS 1002**, au plus tard le **30 Mars 2012** (le cachet de la poste fait foi).
- La liste des candidatures agréées par le Ministère des Finances sera publiée avec la convocation à l'assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les états financiers de l'exercice **2011**.
- Le dit représentant sera élu, parmi la liste des candidats agréés par le Ministère des Finances, par les actionnaires minoritaires au cours d'une séance spéciale où les actionnaires majoritaires et anciens s'abstiendront de voter et il sera proposé à l'approbation de l'Assemblée Générale ordinaire qui statuera sur les états financiers de l'exercice **2011**.